

DÉLIBÉRATION**COMMUNE DE VALLONS-DE-L'ERDRE
(LOIRE ATLANTIQUE)****SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 AVRIL 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le seize avril à dix-neuf heures, le conseil municipal de la commune de VALLONS-DE-L'ERDRE, dûment convoqué le dix avril deux mille vingt-quatre, s'est réuni salle du conseil municipal à VALLONS-DE-L'ERDRE, sous la présidence de Monsieur Jean-Yves PLOTEAU, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 33

PRÉSENTS : Monsieur le Maire, Madame Sophie GILLOT, Monsieur Luc LÉPICIER, Madame Gaëlle TERRIEN, Monsieur Franck COUTY, Madame Magali PETITRENAUD, Monsieur Mickael VALLÉE, Monsieur Olivier BÉZIE, Madame Gaëlle BOURGEOIS, Monsieur Olivier CADIOT, Monsieur Frédéric DUBOIS, Madame Christelle ESNAULT, Madame Sonia ESNAULT, Madame Jennifer GODIN, Monsieur Frank GUILLAUMEUX, Monsieur Nicolas LEDUC, Madame Maud MERING, Madame Laëticia NYS, Monsieur Jean-Charles OLIVE, Madame Marie-Danielle RICHARD, Madame Dominique RIOU, Monsieur Stéphane TRÉBOUVIL et Monsieur Thierry VANDAELE

EXCUSÉS : Monsieur Hubert PLOTEAU, Madame Valérie VÉRON, Madame Sabine ANGINARD, Monsieur David ÉVAIN, Madame Catherine HAMON et Monsieur Thierry MARQUIS

ABSENTS : Madame Léa GUILLET, Monsieur Sébastien FOULONNEAU, Madame Louise MOREAU et Madame Marine VIAUD

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Monsieur Stéphane TRÉBOUVIL

Nombre de conseillers

En exercice.....33

Présents.....23

Votants23

DCM n°086/2024 - 7.5.2

Secteur Jules Ferry - création d'un réseau de chaleur - prime Certificat d'Économie d'Énergie (CEE) - mise à jour de la répartition

Rapporteur : Madame GILLOT

Dans le cadre du projet de création d'un réseau de chaleur pour alimenter en chauffage le groupe scolaire Jules FERRY, l'espace culturel Paul GUIMARD, les deux salles de sport et le collège, une consultation par courriel a été réalisée le 23 octobre 2023 auprès de trois prestataires en vue de bénéficier de la prime Certificat d'Économie d'Énergie (CEE) pour aider au financement de ce projet.

Par délibération numéro 246/2023 en date du 12 décembre 2023, le conseil municipal a retenu l'offre remise par la société KLÉON de VILLERS-BRETONNEUX qui prévoit une prime Certificat d'Économie d'Énergie pour le raccordement des quatre bâtiments tertiaires (espace culturel Paul GUIMARD, salle de sport Charles-Henri de Cossé Brissac, gymnase Sporti'vallons et collège Louis PASTEUR) et du groupe scolaire Jules FERRY d'un montant de 321 807,20 euros. Il a également donné pouvoir à Monsieur le Maire ou son représentant pour signer la convention SPOT correspondante ayant pour objet de déterminer les conditions de mise en œuvre entre les parties d'un partenariat visant à promouvoir la réalisation d'économies d'énergie.

Règlementairement, la commune ne peut signer les conventions que pour les bâtiments communaux raccordés au futur réseau de chaleur. De ce fait, une convention doit être signée entre la société TotalÉnergie et le Conseil départemental pour la quote-part de la prime CEE relative au raccordement du collège Louis PASTEUR audit réseau de chaleur.

Par conséquent, il est proposé de préciser la répartition de ladite prime obtenue sachant que la quote-part relative au raccordement du groupe scolaire Jules FERRY a été revue à la baisse, le montant passant de 7 207,20 euros à 5 386,10 euros. Le montant de la prime CEE acquise pour le projet de création d'un réseau de chaleur est donc à répartir comme suit :

| Bénéficiaire | Bâtiments concernés | Montant | Signataire de la convention |
|-----------------------|--|--|---|
| Commune | Espace culturel Paul GUIMARD, salle de sports Charles-Henri de Cossé Brissac et gymnase Sporti'vallons | 235 950,00 euros <i>(78 650,00 euros par bâtiment raccordé)</i> | Monsieur le Maire ou son représentant |
| | Groupe scolaire Jules FERRY | 5 386,10 euros | |
| Conseil départemental | Collège Louis PASTEUR | 78 650,00 euros | Monsieur le Président ou son représentant |
| Total | | 319 986,10 euros | |

Vu la délibération numéro 246/2023 en date du 12 décembre 2023,

Considérant la répartition de la prime CEE par bâtiment raccordé sur le futur réseau de chaleur,

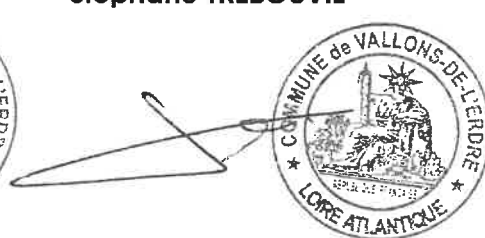
Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- **PREND ACTE** du montant de la prime Certificat d'Économie d'Énergie obtenue mis à jour, à savoir 319 986,10 euros au lieu de 321 807,20 euros, dont 241 336,10 euros qui seront encaissés par la commune de VALLONS-DE-L'ERDRÉ ;
- **PREND ACTE** de la répartition de ladite prime par bâtiment raccordé telle qu'indiquée dans le tableau ci-dessus et du versement au Département de la quote-part relative au raccordement du collège Louis PASTEUR sur le futur réseau de chaleur ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente décision.

Délibération publiée le 19 avril 2024

**Le Maire,
Jean-Yves PLOTEAU**

**Le secrétaire de séance,
Stéphane TRÉBOUVIL**



Envoyé en préfecture le 19/04/2024
Reçu en préfecture le 19/04/2024
ID : 044-200078079-20240416-DCM_086_2024-DE